

**Séance du Conseil général du 12 décembre 2016
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Martial Farine, Président du Conseil général

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Monsieur le Président, Martial Farine : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, j'ai le plaisir d'ouvrir cette dernière séance de l'année du Conseil général en vous souhaitant la bienvenue. Bienvenue également aux représentants de la presse. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 18 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir que je déclare donc ouverte et valable.

Messieurs Jacky Epitoux et Marcel Humair sont excusés. Monsieur Cyril Jeanbourquin est absent.

Tous les Conseillers communaux sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 41 du 23 novembre 2016
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 octobre 2016
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver un crédit d'étude de Fr. 315'000.00 destiné au financement des honoraires d'architectes et ceux des ingénieurs pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement
6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 71'000.00 destiné au remplacement de 5 tableaux noirs dans les classes 3P à 8P de l'école primaire par des tableaux multimédia ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
7. Budget 2017
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2017
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2017
8. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Ricciardi Stefania et fixer la finance d'admission
9. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée : « 10 % pour réaliser la mise en conformité de l'écoulement des eaux »
10. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée : « Sécurisons l'ensemble du village »

11. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée : « Aide au développement »
12. a) Election du Président du Conseil général
- b) Election du premier vice-président du Conseil général
- c) Election du second vice-président du Conseil général
- d) Election de deux scrutateurs

Personne ne désire s'exprimer ; l'ordre du jour est donc considéré comme accepté tacitement.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 octobre 2016

Monsieur le Président, Martial Farine : le procès-verbal de notre dernière séance a été envoyé à tous les membres du Conseil général. Il n'appelle à aucun commentaire. Je remercie son auteure, Madame Marlyse Jobin, et je considère que ce procès-verbal est accepté.

3. Communications

Conseil général

Monsieur le Président, Martial Farine :

Démission au Conseil général : j'ai reçu la démission de Monsieur Alexis Jobin (PCSI) qui est remplacé par Monsieur Pierre-Alain Frésard (PCSI), présent à la séance de ce soir.

Dîner des aînés : sur invitation du Conseil communal, j'ai participé au dîner des aînés où j'ai représenté le Conseil général. J'ai formulé des bons vœux aux aînés du village au nom du Conseil général.

Résolution : je viens de recevoir une résolution de notre collègue, Monsieur Jacques Boni, que je vous lis tout de suite. « *Résolution. Le Conseil général des Bois, réuni en séance le 12 décembre 2016, a pris connaissance avec consternation des décisions de la Banque Raiffeisen Franches-Montagnes de fermer l'agence des Bois et de la remplacer par un automate dernière génération. Le Conseil général exige que la Banque Raiffeisen Franches-Montagnes revienne sur cette décision et maintienne l'ouverture de l'agence deux jours par semaine comme cela se fait au Noirmont, aux Breuleux et aux Genevez. En cas de refus, nous espérons que les citoyens du village en tireront les conclusions en retirant leur argent de cet établissement.* » Cette résolution doit être traitée en fin de séance si huit Conseillers généraux veulent bien la signer. Je la fais circuler pour examen et signature. Si cette résolution obtient huit signatures, je vous propose de la passer avant les élections. Personne ne s'oppose à cette proposition.

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Réponse à la question orale de Monsieur Jacky Epitoux posée le 24 octobre 2016 : concernant le beau cadeau du 15 juillet 2016, courrier recommandé envoyé au sujet de steps individuelles, j'aimerais préciser que deux citoyens seulement ont reçu ce cadeau avant les vacances. Il s'agissait d'une décision du Canton datée du 8 juillet 2016 et reçue le 12 juillet 2016 que l'on devait absolument faire suivre immédiatement. Donc, il n'y avait aucune volonté délibérée d'embêter les citoyens avant les vacances.

Nouvelle loi de gestion des eaux (eau potable et eaux usées) : nous avons reçu du Canton les règlements d'application communale de cette loi. Nous allons transmettre ce dossier à

la Commission Services communaux qui proposera les modifications nécessaires. Une séance d'information en collaboration avec l'Office de l'environnement sera organisée dans le courant du mois de février. Les caissiers peuvent déjà commencer à remplir les formulaires transmis et préparer leurs questions. La marge de manœuvre reste étroite. Comme je l'ai signalé lors du dernier Conseil général, deux taxes de base d'utilisation (eau potable et eaux usées) devront être introduites afin de constituer une réserve qui corresponde à 60 % de la valeur à neuf des conduites, des réservoirs, des stations de pompage et des steps (la motion prenant en compte le 60 % a été traitée au Parlement et acceptée). D'après nos premières estimations, l'augmentation du prix de l'eau à la consommation sera moindre pour notre Commune et nous avons maintenu le prix actuel sur le budget.

Banque Raiffeisen : j'allais dire deux mots concernant la Banque Raiffeisen, mais suite à la résolution, je pense que ça ne sert à rien de parler de ce dossier maintenant. On a reçu le Conseil d'administration qui nous a expliqué que la décision était prise et qu'il y aurait un versomat à l'intérieur du bâtiment dès le 1^{er} mars.

Vente de parcelles : la vente de deux parcelles est en cours à Derrie lai Bâme et deux sont également réservées. Il en reste deux à Derrie lai Bâme et quatre au Plane Percé. Une parcelle de 725 m² dans la zone de l'Orée est en passe d'être vendue à Monsieur Nicolas Willemin pour son hangar-dépôt qu'il construira à côté de son immeuble.

Remplacement d'un membre au Conseil communal : le PCSI n'a trouvé aucune personne qui accepterait ou pourrait siéger au Conseil communal. Nous allons vers une publication et ensuite une élection avec dépôt de liste qui, selon le timing, ne pourra pas se faire avant le mois d'avril (date encore à définir). Les élections fédérales de février ne permettent pas de respecter le délai nécessaire pour cette élection.

4. Questions orales

1) Monsieur Edwin Bischof : concernant le stand de tir, qui est responsable de la décontamination ? Existe-t-il un plan ou un projet pour ça ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : bien que répertoriés dans les sites contaminés par le Canton, notamment l'Office de l'environnement, le stand de tir et la ciblerie n'ont encore fait l'objet d'aucune démarche en vue de leur décontamination. Les stands de tir assainis en priorité sont ceux situés dans les zones de protection des eaux. Selon le répertoire du Canton, qui n'a pas force de loi, la décontamination des anciennes installations de tir n'est encore pas à l'ordre du jour. Concernant la question financière, il appartiendra aux propriétaires de prendre les frais en charge. En droit, c'est la Société de tir pour le stand de tir (société qui compte encore deux membres et qui n'a plus de réserve financière) et la Commune pour la ciblerie. La question de la propriété n'est cependant pas claire au niveau du Registre foncier, le transfert de propriété n'ayant pas été fait. En conclusion, on peut supposer qu'il appartiendra à la Commune de prendre en charge ces frais car le bâtiment du stand de tir (et quelques mètres carrés autour) ne pourra être vendu, s'il est vendu une fois, qu'avec la mention qu'il figure au répertoire des sites pollués, ce qui ne manquera pas de baisser sa valeur commerciale. Pour la ciblerie, nul doute qu'il appartiendra à la Commune de prendre ces frais en charge au moment où le Canton décidera que le site devra être assaini.

Monsieur Edwin Bischof : je suis satisfait.

2) Madame Sabine Clémence : le cimetière des pestiférés a été répertoriés aux biens du patrimoine il y a une quinzaine d'années. Il avait été demandé à l'Office du patrimoine de

le répertoire, ce qui avait été fait, mais il n'était pas inscrit aux biens du patrimoine. Ça devait être fait dans un deuxième temps. Est-ce que le cimetière des pestiférés est actuellement inscrit aux biens du patrimoine ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il avait été demandé lors de la dernière séance du Conseil général qu'on nous communique les questions orales afin que l'on puisse se renseigner correctement. Cette question n'a pas été communiquée, je propose donc d'y répondre lors de la prochaine séance.

Madame Sabine Clémence : je suis d'accord.

3) Monsieur Edwin Bischof : concernant le Syndicat de chemins Les Bois 2, où en est-on avec ce projet et quels chemins seront concernés par la prochaine étape ? Est-ce que vous avez des nouvelles ?

Monsieur Christophe Baume : le Syndicat de chemins Les Bois 2 n'a pas encore trouvé de solution pour éponger le dépassement de crédit par des voies privées ou associatives. Nous attendons encore une réponse de Monsieur le Ministre Jacques Gerber pour une éventuelle rallonge de crédit. Les travaux d'études de la deuxième étape reprendront l'année prochaine. Nous allons rencontrer de nouveaux ingénieurs en génie rural en janvier prochain. Nous restons prudents quant à la reprise des travaux en 2017, cela dépendra de la disponibilité de l'ingénieur choisi ainsi que du feu vert du Canton, organe subventionnant. Nous avons toutefois pu signer une convention avec l'ingénieur Bureau Queloz où un arrangement financier et contractuel a pu être trouvé. Nous avons ainsi pu rompre la collaboration et le contrat actuel. Ça nous permettra de relancer l'étape deux, de déposer le programme des travaux, éventuellement répondre à quelques oppositions. Je pense que les travaux sur le terrain reprendront en 2018 et l'étude en 2017.

Monsieur Edwin Bischof : je suis satisfait.

5. Discuter et approuver un crédit d'étude de Fr. 315'000.00 destiné au financement des honoraires d'architectes et ceux des ingénieurs pour le nouveau projet Espace communal Les Bois ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : sur la base des informations que vous avez reçues, le Conseil communal vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : je ne vais pas entrer dans tous les détails. Vous avez débattu ce projet et avez accepté à l'unanimité la suite des opérations pour l'avant-projet n° 3. Suite à la séance du Conseil général, il y a eu une rencontre de la Commission de construction avec le délégué aux affaires communales concernant les procédures à respecter pour la suite des opérations. On peut en tirer deux constats : le vote 2013 portait sur un crédit et un projet, les deux choses sont liées. Etant donné que l'avant-projet s'écarte de façon importante de ce qui avait été soumis en votation, on ne peut pas continuer sur la même voie. On doit en quelque sorte remettre les pendules à zéro. C'est-à-dire qu'il faut geler la situation au 31 octobre 2014, établir un décompte, repartir ainsi avec un nouveau projet en deux étapes : crédit d'étude pour l'élaboration du projet qui mène à un projet à soumettre en votation et assorti d'un crédit pour la réalisation. Il s'agira de vous soumettre ce dossier pour préavis et ensuite le passer en votation populaire. Concernant la procédure

proprement dite, il y a juste la particularité qu'on doit tirer un trait au niveau financier pour bien séparer ce qui a été réalisé sous la bannière du vote 2013 et ce qui va venir sur la base de l'avant-projet qui vous a été présenté lors de la dernière séance. Petit rappel en chiffres :

➤ Rappel des crédits votés	
• Votation 2012 (honoraires étude et réalisation)	Fr. 930'000.00
• Votation 2013 (honoraires étude et réalisation ajustés et réalisations par entreprises)	Fr. 8'550'000.00
Total des deux crédits	Fr. 9'480'000.00
	=====
➤ Bilan (réalisations à fin 2014 + étude nouveau projet)	
• ./ Dépenses effectives (fin 2014)	Fr. 1'965'000.00
• ./ Analyses, études nouveau projet (architectes + ingénieurs)	Fr. 355'000.00
• ./ Réserve SIS	Fr. 500'000.00
Solde effectif des deux crédits	Fr. 6'660'000.00
	=====
➤ Comparaison avec devis avec avant-projet définitif	
• Devis avant-projet définitif (y.c. réserve de Fr. 400'000.00)	Fr. 7'100'000.00
• Solde effectif des deux crédits	Fr. 6'660'000.00
Différence solde crédit – devis avant-projet définitif	Fr. 440'000.00
	=====

Maintenant, on repart à zéro. Le crédit qu'on vous demande se compose de la manière suivante :

✓ Honoraires d'architectes :	Fr. 189'000.00
✓ Honoraires autres mandataires (IC, CVS, ing.él., géomètres protection incendie, ing. accoustique)	Fr. 126'000.00
Total honoraires	Fr. 315'000.00
	=====

Le financement de cette somme de Fr. 315'000.00 se fera au moyen d'un emprunt bancaire.

Les décisions que vous avez prises lors de la dernière séance du Conseil général sont respectées. La population votera de toute façon sur le projet définitif et son crédit de réalisation. L'objet de ce jour répond aux exigences formelles, permet d'éviter tout vice de forme et apporte transparence et clarté pour la suite.

Monsieur Jacques Boni : on gèle le projet à fin octobre 2014, je trouve que ça serait plus simple de continuer. Là, on croit que c'est un nouveau crédit ajouté aux neuf millions. Ça serait beaucoup plus simple et plus clair pour les citoyens. Est-ce que c'est un nouveau crédit qu'on doit ajouter aux neuf millions ou pas ?

Monsieur Urs Moser : je vais revenir en arrière. La somme de Fr. 7'100'000.00 comprend aussi le solde des honoraires à utiliser pour aller jusqu'au bout. Simplement, le Canton nous a clairement dit qu'on ne pouvait pas faire comme Monsieur Boni propose. On doit tirer un trait et repartir sur une nouvelle base parce que ce que la population a voté en 2013 n'est pas ce qu'on a l'intention de réaliser. On s'est tout simplement conformés à ce qui nous a été expliqué pour éviter tout vice de forme. Ce n'est donc pas un crédit

supplémentaire, on puise dans ce qui avait déjà été voté et on fait deux tranches, une avec ce qui a déjà été réalisé et une avec ce qui va l'être.

Monsieur Jacques Boni : au niveau du vote que la population fera, on se déterminera sur le projet et non pas sur le financement ?

Monsieur Urs Moser : là, on parle uniquement du financement du crédit d'étude pour monter le dossier sur lequel la population va voter. La population va revoter sur le projet définitif et le crédit assorti.

Au vote, le point 5 est accepté par 17 voix et 1 avis contraire.

6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 71'000.00 destiné au remplacement de 5 tableaux noirs dans les classes 3P à 8P de l'école primaire par des tableaux multimédia ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 71'000.00 destiné au remplacement de 5 tableaux noirs dans les classes 3P à 8P de l'école primaire par des tableaux multimédia ainsi que son financement

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : vous avez reçu les informations dans le message. Il s'agit d'un objet qui a été préparé par l'école, discuté à la Commission d'école. Le Conseil communal vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : je n'ai pas beaucoup d'informations complémentaires à vous fournir par rapport au message que vous avez reçu. On est en 2016, l'école est encore équipée de tableaux noirs. Aujourd'hui, un certain nombre de moyens d'enseignement est publié sous une forme qui demande l'utilisation de moyens multimédia, tableaux interactifs et plus sous forme écrite. Il y avait de toute façon la nécessité de remplacer les tableaux noirs qui ont fait leur temps. L'idée a donc germé de faire un grand saut en installant des moyens plus modernes en adéquation avec les habitudes des enfants et aussi en adéquation avec la formation des nouveaux enseignants qui correspondent à notre époque. A l'école secondaire, la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont, dans le cadre de la rénovation des bâtiments, a installé les mêmes moyens. On n'est donc pas en avance sur notre temps. Il s'agit plutôt d'une mise à jour. Je dois encore préciser que, depuis l'élaboration d'un premier dossier par l'école, un certain nombre de propositions nous sont parvenues. En effet, des personnes ont vu ce qui se passait dans la presse et se sont dit qu'il y avait quelque chose à vendre. Sur cette base, on peut dire qu'il y a environ trois systèmes techniques différents. Avec ces trois systèmes, on est dans l'ordre de grandeur du crédit demandé. La volonté du Conseil communal est de se dire, si le crédit devait passer, qu'on va demander à l'école de préciser, de mieux définir ses besoins et demander trois offres à différents prestataires pour ne pas accepter la seule offre qu'on a qui avait pour but de définir un cadre financier pour ce projet.

Monsieur Jacques Boni : quel est le total de cette réserve comptable ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est une réserve comptable qui date de la rénovation du collège. On a déjà utilisé une partie de cet argent pour le remplacement des bancs de l'école. Actuellement, elle s'élève à Fr. 83'000.00 si je ne m'abuse.

Monsieur Jacques Boni : la Commission d'école proposait deux tableaux. La Commission financière avait de fortes réticences pour l'achat de tous ces tableaux. Après la télévision, l'ordinateur, les tablettes, encore une source lumineuse à absorber pour les élèves ! Quand on sait que les enfants sont surexposés à cette luminosité, je propose qu'on achète deux tableaux pour les classes supérieures pour faciliter le passage à l'école secondaire.

Monsieur Urs Moser : j'aimerais quand même donner une précision. Il y a des variantes qui ont été discutées à la Commission d'école sur la base des propositions de l'école. La proposition de base était de pouvoir installer ces tableaux dans cinq classes. La variante a été discutée d'y aller par étape pour répartir cet investissement sur plusieurs années. Aujourd'hui, l'évolution technique est telle que, si on achète une partie du matériel maintenant, on n'est pas sûrs qu'en 2019 on trouvera toujours la même chose et ça ne sera plus forcément les mêmes technologies et les mêmes logiciels. Finalement, l'option qui a prévalu était de dire qu'il était préférable de pouvoir partir avec une acquisition pour toutes les salles concernées de manière à ce que les enfants soient habitués au même matériel. Ces tableaux ne concernent pas les classes 1 et 2 Harmos.

La proposition de Monsieur Jacques Boni concernant l'acquisition de deux tableaux multimédia pour les classes supérieures est soumise au vote. Elle est rejetée par 13 voix contre 2.

Monsieur Germain Jobin : concernant les anciens tableaux qui seront démontés, on pourrait s'approcher d'une association pour qui ce matériel pourrait être utile, mais pas pour en retirer un bénéfice, uniquement pour rendre service.

Monsieur Urs Moser : je vais relayer cette information à la Commission d'école.

Au vote, le point 6 a) est accepté par 14 voix, sans avis contraire.

6 b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Monsieur Urs Moser : je précise qu'on ne va pas foncer tête baissée. On demandera une évaluation précise des besoins pour dresser un cahier des charges et demander trois offres différentes.

Au vote, le point 6 b) est accepté par 13 voix, sans avis contraire.

7. Budget 2017

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2017
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2017

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : avec un total de charges de Fr. 5'890'550.00 et Fr. 5'874'950.00 de produits, le budget 2017 prévoit un excédent de charges de Fr. 15'600.00. En pourcentage par rapport au budget 2016, les charges augmentent de

2.77 % et les produits augmentent de 2.3 %. Le budget prévoit une progression relative des charges. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Madame Rose-Marie Jobin : est-ce que le budget pourrait accompagner l'ordre du jour sur le site Internet de la Commune en spécifiant « proposition de budget » ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on en prend note.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la quotité d'impôt reste inchangée. Dans les autres taxes, on a ajouté un émolument de contrôle par bâtiment hors PGC de Fr. 30.00. Le reste demeure inchangé.

Madame Rose-Marie Jobin : concernant cet émolument de contrôle, je pense que ça concerne les steps privées. Il y aura donc un contrôle annuel ?

Monsieur Johnny Combremont : on va contrôler si la vidange a été faite. Il faudra classier, répertorier les steps individuelles.

Madame Rose-Marie Jobin : ça concerne chaque bâtiment avec une step privée. Je me pose des questions pour les résidences secondaires. Elles devront aussi faire une vidange par année ?

Monsieur Johnny Combremont : pour les résidences secondaires, on ne parle pas d'une step mais d'une fosse étanche. C'est clair qu'il faut aussi vider ces fosses. Ce n'est pas forcément une fois par année. Pour les steps individuelles, ça dépend du nombre de personnes qui habitent dans le bâtiment aussi. Une personne seule qui a une step individuelle ne va pas la vider une fois par année.

Monsieur Paolo Cattoni : je me fais le porte-parole de la Liste libre pour vous proposer une augmentation des jetons de présence, vacations et autres tarifs horaire afin de valoriser les élus pour leur engagement. Je fais donc les propositions suivantes :

au point h), le prix de l'heure pour travaux passerait de Fr. 25.00 à Fr. 40.00

au point i), les jetons de présence du Conseil communal passeraient de Fr. 40.00 à Fr. 100.00

au point i), les jetons de présence du Conseil général passeraient de Fr. 20.00 à Fr. 40.00

au point j), le tarif horaire pour les vacations passerait de Fr. 25.00 à Fr. 40.00

au point j), la demi-journée pour les vacations passerait de Fr. 70.00 à Fr. 120.00

au point j), la journée entière pour les vacations passerait de Fr. 150.00 à Fr. 250.00

Madame Charline Cattin : quelle incidence financière cela aura sur le budget ?

Monsieur Claude Gagnebin : ça va en tout cas doubler les positions du chiffre 110.300. pour le Conseil général et du chiffre 111.300. pour le Conseil communal. Pour les vacations, je pense qu'on peut aussi doubler les prix. C'est une estimation à la louche.

Madame Sabine Clémence : je suis d'accord avec la proposition de la Liste libre. Si on veut que les gens s'engagent, c'est aussi une façon de reconnaître leur investissement. Par contre, j'ai une question sur le point h) prix de l'heure pour travaux. Est-ce que c'est quand on demande à un artisan de donner un coup de main pour faire une dalle ou quelque chose comme ça ? C'est bien ça ?

Monsieur Claude Gagnebin : non. C'est par exemple lorsqu'un indépendant fait des travaux pour la Commune sans faire de devis dans le cadre d'un mandat. S'il fait des travaux dans le cadre de son entreprise, il facturera ce à quoi il a droit, selon ses prix.

Monsieur Germain Jobin : est-ce que ça concerne les gens qui mettent les piquets à neige ?

Monsieur Claude Gagnebin : non, les gens qui mettent les piquets à neige sur les chemins privés, c'est un peu particulier. Comme ce sont leurs propres chemins, ils doivent les jalonner eux-mêmes. Ils ne sont donc pas payés pour ça.

Monsieur Germain Jobin : il y a quand même deux ou trois personnes qui font ça pour la Commune.

Monsieur Christophe Baume : non, c'est pour le Canton. Cet exemple peut être réaliste si des personnes venaient aider les employés communaux à mettre les jalons, ils seraient rétribués à ce tarif-là.

Au vote, la proposition de passer le prix du tarif horaire du point h) de Fr. 25.00 à Fr. 40.00 est refusée par 8 voix contre 7.

Pour le point i), l'augmentation des jetons de présence pour le Conseil communal de Fr. 40.00 à Fr. 100.00 et pour le Conseil général et les Commissions de Fr. 20.00 à Fr. 40.00 donne lieu aux commentaires suivants.

Monsieur Germain Jobin : je propose de mettre les jetons de présence du Conseil communal à Fr. 50.00 et de laisser tout le reste aux mêmes prix.

Madame Sophie Gillet Merialdo : depuis combien de temps ces tarifs n'ont pas été changés ?

Monsieur Claude Gagnebin : depuis cinq ou six ans, je crois.

Madame Sophie Gillet Merialdo : dans le budget d'une Commune, est-ce que c'est raisonnable de faire des augmentations aussi grandes ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est votre salaire, c'est vous qui décidez.

Madame Sabine Clémence : effectivement, la proposition à Fr. 50.00, c'est autre chose que celle à Fr. 100.00. C'est un signe qu'on veut donner. On a toujours beaucoup de peine à trouver des Conseillers communaux. Si je pense à la fusion de communes, ça aurait été un statut autre. Là, en attendant la fusion, maintenant on ne peut plus demander aux Conseillers communaux de gérer la Commune en étant aussi peu rémunérés et mis en valeur. Fr. 100.00 par rapport à Fr. 50.00, je trouve que ça change la donne par rapport à ce que représente la fonction de Conseiller communal.

Monsieur Edwin Bischof : est-ce que vous avez une idée de ce que les gens touchent dans les autres communes ?

Monsieur Claude Gagnebin : je n'ai aucune idée. Je suis pris au dépourvu, je ne m'attendais pas à la proposition de Monsieur Paolo Cattoni. Je ne sais pas comment sont indemnisés les membres des autorités des autres communes.

Monsieur Paolo Cattoni : je suis tout à fait en phase avec cette proposition, mais comme je l'ai précisé, elle reste la proposition de la Liste libre.

Monsieur Christophe Cerf : je propose de laisser ces prix pour cette année et qu'on étudie pour l'année prochaine ce que ça implique en termes de chiffres, qu'on regarde ce que les gens touchent dans les autres communes. Là, il me semble qu'on ne connaît pas bien les choses. Je ne suis pas contre une augmentation, mais j'aimerais qu'on la fasse en connaissance de cause. Je n'aimerais pas qu'on augmente cette année de Fr. 20.00 et l'année prochaine de nouveau de Fr. 30.00. Je préférerais qu'on augmente une seule fois de Fr. 50.00 par exemple.

Monsieur Jacques Boni : il me semble que si on augmente, on doit tout augmenter. Il me semble que la proposition de la Liste libre est bonne. On ne doit pas voter chaque chiffre séparément. On doit prendre la proposition de la Liste libre et tout voter en bloc. Ça doit être global.

Monsieur le Président, Martial Farine : je comprends bien, mais il y a plusieurs propositions et on est obligés de les prendre en considération. Je suis obligé de les faire passer au vote.

Madame Charline Cattin : je suis assez pour modifier les jetons de présence parce que ça devient de plus en plus difficile de trouver des personnes motivées et ça mettrait en valeur le travail qui est fait. Avant de tout vouloir augmenter, je serais pour une augmentation du point i)

Monsieur Vincent Berger : je rejoins Monsieur Christophe Cerf. Je pense que le Conseil général doit voter en connaissance de cause avec des chiffres qui sont notés noir sur blanc. Je propose donc d'attendre cette année et de voter ça l'année prochaine.

Madame Sabine Clémence : je vous mets juste en garde qu'à la fin de l'année prochaine on va réélire les autorités. On ne parlera peut-être pas au même public. Ou alors on retravaille à la fusion de communes, c'est peut-être le moment.

Monsieur Xhevdet Krasniqi : personnellement, je trouve qu'il faut un peu de temps. On doit pouvoir étudier ça et en discuter dans les partis. Aujourd'hui, c'est une surprise pour nous tous, on est un peu coincés.

Monsieur le Président, Martial Farine : en fait, il y a deux propositions. Il y a une proposition qui consiste en une augmentation des vacations et une autre proposition qui demande le statut quo pour étudier ça l'année prochaine.

Monsieur Edwin Bischof : ce n'est pas facile, parce que si on vote maintenant des autres prix, on ne pourra pas vraiment voter sur le budget après parce que ça va changer les montants. Après, le budget est faux. Ça ne va pas. Après, on a besoin d'un nouveau budget.

Monsieur le Président, Martial Farine : le budget, on est là pour le discuter. Il y a des sommes qu'on peut très bien retirer ou ajouter. On n'a pas encore ouvert la discussion sur les autres postes. On n'est pas obligés d'accepter tous les chiffres proposés.

Monsieur Robert Claude : le Secrétaire est là. En deux minutes, avec l'ordinateur, il doit pouvoir nous donner les chiffres modifiés.

Monsieur Jacques Boni : alors on laisse un moment au Secrétaire pour calculer ces chiffres et on reprend le budget après.

Monsieur le Président, Martial Farine : je vous propose une suspension de séance.

La séance est suspendue.

Reprise des débats.

Monsieur Claude Gagnebin : vous aviez un excédent de charges d'environ Fr. 15'000.00. Avec ce nouveau calcul, on arrive à un excédent de charges d'environ Fr. 30'000.00.

Monsieur le Président, Martial Farine : en votation, nous allons opposer deux propositions : la première concernera le statut quo et la seconde consistera en une augmentation des vacations. Si cette dernière proposition est retenue, on votera quant aux sommes adoptées.

Au vote, la proposition du statut quo obtient 10 voix et celle d'une augmentation en obtient 7. C'est donc le statut quo qui est adopté.

b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2017

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on va passer le budget chapitre par chapitre.

Les chapitres qui donnent lieu à discussion sont les suivants :

CHAPITRE 2 / TRAVAUX PUBLICS

Compte n° 200.310.00/Achat de machines

Monsieur Jacques Boni : pour l'achat d'une remorque polyvalente pour la somme de Fr. 28'000.00, je suis d'accord pour cette dépense quand on aura trouvé un capital de 50 % hors commune. Ça veut dire quand on aura trouvé des partenaires pour partager cette somme. Il faut d'abord trouver des gens qui soient d'accord de prendre en charge la moitié de cette somme. On avait fait la même réflexion à la Commission financière.

Monsieur Edwin Bischof : combien de tonnes pèse cette remorque ? Est-ce que la Commune a un véhicule qui peut tirer cette remorque ?

Monsieur Christophe Baume : 3.5 tonnes. C'est pour crocher derrière la jeep qu'on a.

Au vote, la proposition de Monsieur Jacques Boni est refusée par 8 voix contre 4.

Madame Sabine Clémence : je repartirais sur la proposition de Monsieur Boni, mais en ne demandant pas la moitié, mais de garder l'idée de faire un achat commun, sans mentionner la moitié.

Monsieur le Président, Martial Farine : je suis un peu embêté car on a déjà voté et ce n'est pas possible de revenir là-dessus.

CHAPITRE 5 / INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

570/Ecole maternelle

Madame Sabine Clémence : c'est quelque chose que j'ai déjà dit l'année passée. L'école maternelle n'existe plus. Il faudra mettre ça à jour.

Monsieur Claude Gagnebin : j'ai demandé au Service des communes ce qu'il fallait faire avec la nouvelle loi Harmos et on m'a dit qu'il fallait laisser ce poste pour des questions de statistiques. Alors, je l'ai laissé, mais je peux changer le libellé. Je mettrai : classes I et II Harmos si Madame Clémence le veut.

CHAPITRE 8 / FINANCES

Compte 830.362.00/Centre de loisirs des Franches-Montagnes

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a une grande différence pour ce poste qui passe de Fr. 28'000.00 à Fr. 46'000.00 en raison du changement de la clé de répartition des charges qui est maintenant liée au nombre d'habitants. Etant donné l'augmentation du nombre d'habitants dans notre Commune, ce poste augmente considérablement.

Monsieur Jacques Boni : je ne comprends pas, on n'a pas énormément d'habitants en plus et ça augmente énormément.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est à cause du changement de la clé de répartition qui n'était pas basée sur le nombre d'habitants avant.

Au vote, le point 7 b) est accepté à l'unanimité.

c) Donner connaissance du budget des investissements 2017

Débat de fond.

Compte 240.500.08 / Viabilité de l'Orée

Madame Rose-Marie Jobin : je vois qu'il n'y a pas d'achat de terrain. C'est quand même prévu que l'entreprise Aero Watch construise d'ici le mois d'avril. Est-ce que vous avez prolongé le délai ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le délai n'est pas prolongé pour le moment mais ils attendent une meilleure conjoncture.

8. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Ricciardi Stefania et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Madame Ricciardi est née à Saint-Imier et est de nationalité italienne. Elle a été entendue par le Service de la population du Canton du Jura. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Madame Ricciardi vit aux Bois depuis 2012. Elle a suivi l'école primaire à Saignelégier et travaille actuellement à La Chaux-de-Fonds à l'Office AI. Dans les motifs de sa demande de naturalisation, elle a dit ce qui suit : suite aux initiatives de l'UDC, je me suis dit que si un jour on me demandait de rentrer chez moi, j'ai pensé que chez moi, c'était ici ! On vous propose une finance d'admission de Fr. 150.00 comme d'habitude.

Au vote, la demande de naturalisation de Madame Ricciardi est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président, Martial Farine : je vous demande de transmettre mes félicitations à Madame Ricciardi.

9. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée : « 10 % pour réaliser la mise en conformité de l'écoulement des eaux »

« Motion. 10 % pour réaliser la mise en conformité de l'écoulement des eaux. Les signataires demandent au Conseil communal de faire des propositions afin de subventionner les propriétaires fonciers qui doivent réaliser une petite step ou une fosse étanche. Un subside communal de 10 % a été alloué aux propriétaires fonciers du Syndicat de chemins II. Ne pourrions-nous pas calquer un subventionnement de 10 % des coûts de ces steps afin de soulager ces propriétaires ? Merci pour vos propositions. ».

Développement de la motion.

Monsieur Jacques Boni : je vais être bref parce que j'ai envie de savoir ce que le Conseil communal propose par rapport à ça. Il y a juste que le subside n'est pas de 10 % mais de 15 % pour le Syndicat de chemins. Par rapport à la motion, on va rester à 10 %. Ce subside, on l'a donné aux chemins au bon vouloir de la Commune. C'était 10 % et le Conseil général a dit 15 %. Concernant le financement des steps de La Broche, du Boéchet

et du Cerneux-Godat, il était à 65 % pris en charge par la Confédération. Ce qui était donc à la charge des usagers n'était plus que de 28 %. Je développerai après la réponse du Conseil communal.

Monsieur Johnny Combremont : le Conseil communal prend acte du dépôt de la présente motion qui demande la prise en charge par la collectivité d'une contribution de 10 % des frais relatifs à la mise en conformité des installations d'épuration des eaux des immeubles situés dans le reste du territoire (hors PGEE). Bien que les intentions des signataires de la motion soient louables, le Conseil communal est cependant contraint de conclure au rejet de cette motion. Il motive son avis comme suit.

1) Lors de la mise en place de l'épuration pour les immeubles situés dans le périmètre du PGEE, une taxe de raccordement a été prélevée entre Fr. 8'000.00 et Fr. 9'000.00. S'ajoute à ça le forfait de raccordement limité à Fr. 5'000.00. On arrive à un total de Fr. 13'000.00 à Fr. 14'000.00 sans TVA. S'ajoutent à ces frais, maintenant, ceux de l'amortissement de la dette, du service d'intérêts et de fonctionnement qui sont de Fr. 4.85/m³, soit en terme financier un investissement moyen de Fr. 8'000.00. Ainsi, les habitants situés en zone à bâtir ont investi pour l'épuration environ Fr. 22'000.00 pour leur immeuble. Le prix moyen d'une station individuelle d'épuration de 6 équivalents habitants est de Fr. 22'000.00 à Fr. 25'000.00. Ce prix correspond donc au prix que les citoyens du village ont payé.

2) A l'occasion de la mise en conformité des stations individuelles d'épuration, il a été demandé pourquoi les propriétaires fonciers des immeubles situés dans le reste du territoire n'étaient pas pris dans le périmètre des canalisations. Hors zone à bâtir, il appartient aux propriétaires fonciers d'assainir leur immeuble à leurs frais pour l'épuration des eaux. D'après le rapport du bureau d'ingénieurs Jobin Partenaires, il faut compter une somme de Fr. 300.00 à Fr. 500.00 par mètre linéaire pour la pose des conduites. Dès lors, le calcul des coûts est vite réalisé et l'on se rend compte que la construction d'une mini-step est bien plus avantageuse que de relier un immeuble situé dans le reste du territoire à la station d'épuration des eaux.

3) Un autre aspect doit être examiné. Il s'agit de la question de déterminer qui aurait droit à une telle contribution. Aussi, sans entrer dans les détails, on peut se poser les questions suivantes : les agriculteurs qui traitent leurs eaux usées ménagères dans leur fosse à purin ont-ils droit à une telle contribution ? Les propriétaires ayant déjà effectué les frais d'assainissement de leurs installations ont-ils droit à une contribution ?

4) La motion fait référence à la décision des autorités communales relative au versement d'une contribution pour la réfection des chemins du Syndicat de chemins Les Bois II. La prise en charge de ces frais par la collectivité publique est rendue possible par la Loi sur les améliorations foncières. Elle est principalement un soutien à la branche économique du secteur primaire.

5) Dans le cadre d'une autre affaire de raccordement, la jurisprudence du Tribunal fédéral conclut que les frais de raccordement équivalant à Fr. 8'500.00 par équivalent habitant (soit une pièce de l'immeuble) étaient supportables pour un propriétaire d'immeuble (taxe de raccordement comprise). Le nombre d'équivalent habitant par logement se calcule comme suit : 1 équivalent habitant par logement + 1 équivalent habitant par pièce. Pour un bâtiment de 5 pièces, ce sont Fr. 51'000.00 qui pourraient être exigés pour le raccordement d'un immeuble qui serait intégré dans le périmètre du réseau des canalisations.

Notons que cette motion a été présentée à la Commission des Services communaux et qu'elle a été refusée par la majorité. Au vu de ces différentes considérations, le Conseil communal propose le refus de la motion.

Monsieur Jacques Boni : j'ai déjà parlé des chemins communaux pour qui on a offert 15 %. On n'avait aucune obligation. Concernant le financement des steps de La Broche, du

Boéchet et du Cerneux-Godat, la contribution de la Confédération et du Canton était de 65 %. La part des usagers était donc de 28 %. Pour La Broche, les 65 % représentent quatre millions de francs je crois. Ces quatre millions de francs n'ont jamais été payés par les citoyens qui sont raccordés. On trouve cela injuste par rapport aux autres qui ne sont pas dans le périmètre des steps et qui doivent tout payer. Nous, on demande 10 % et les usagers de ces steps ont reçu 65 %. Concernant qui a droit à cette contribution, tous les propriétaires fonciers qui ont reçu le courrier recommandé le 24 décembre 2015 ont droit à ces 10 %, à l'exception des résidences secondaires. Ça représente environ 36 habitations si j'ai bien calculé. Qui a droit à ces subventions ? Le règlement communal sur les aides aux mesures écologiques, isolation, solaire, etc. subventionne les gens depuis la mise en vigueur de cette loi. Les personnes qui avaient fait du solaire avant cette loi n'ont pas reçu de subvention. Ça veut dire que les gens qui ont reçu le 24 décembre 2015 ce courrier pour leur signifier qu'ils devaient faire des steps privées devraient être concernés. Au village, le prix de l'épuration n'a jamais pris en compte le 65 % de subvention. Concernant les coûts, on constate que 36 habitations toucheraient une aide. Si on compte Fr. 2'000.00 par immeuble, ça ferait environ Fr. 70'000.00, ce qui est une mince contribution au regard des 65 % de manne que la step de La Broche a touchés.

Monsieur Robert Claude : Monsieur Boni dit que ce sont 36 personnes qui sont concernées. Il me semble qu'il y a plus que 36 personnes qui ont des steps aux Bois. Si on revient en arrière, les personnes qui ont déjà construit des steps individuelles sont des personnes qui ont fait des modifications à leur bâtiment. Ces personnes-là qui n'ont pas reçu de lettre recommandée mais qui ont eu l'obligation de faire des steps n'ont pas été aidées. Pourquoi ne les aiderait-on pas aussi ? Si on répertorie tout, on ne va pas arriver à Fr. 70'000.00.

Monsieur Johnny Combremont : j'aimerais juste ajouter qu'on a 65 % de subvention de la Confédération et 28 % de participation pour les usagers. Il y a 7 % qui sont pris au moyen de la taxe d'abonnement. Si la collectivité publique participe à une indemnité, ça voudrait dire qu'on devrait faire payer les gens aussi pour cette taxe d'abonnement et prélever Fr. 4.85/m³. Pour le Syndicat de chemins, les propriétaires paient un abonnement annuel.

Monsieur Jacques Boni : nous aussi on participe puisqu'on doit verser Fr. 20'000.00 pour faire ces steps. Au village, vous avez reçu 65 %. C'est une injustice.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je voulais préciser que les Fr. 4.85/m³, ça fait quinze ans qu'on les paie. Vous, vous n'avez pas payé pendant quinze ans.

Monsieur Christophe Baume : et vous avez pollué pendant quinze ans.

Monsieur Jacques Boni : c'est normal, c'est pour le fonctionnement de votre step. Nous, ce ne sont pas nos steps.

Au vote, la motion est refusée par 12 voix contre 3.

10. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée : « Sécurisons l'ensemble du village »

« Motion. Sécurisons l'ensemble du village. Après l'appui des citoyens à la sécurisation du quartier (Crèche, Progressia, Le Plane Percé, Derrie lai Bâme), poursuivons notre effort dans les autres quartiers du village (Gare, Eglise, Bas du village, Petite Côte, Jourez). Les signataires demandent au Conseil communal des projets de zones 30 km/h dans chaque quartier ! Merci pour votre réponse. ».

Développement de la motion.

Monsieur Jacques Boni : il me semblait que c'était indispensable de réaliser des zones 30 km/h dans tous les quartiers du village parce que la densité du trafic est importante autour de la gare et de l'église, que l'absence de trottoir sur la route communale du Bas du village est dangereuse, que le trafic est très important et très rapide quand il y a des manifestations sportives au stade. Concernant La Petite Côte et le Jourez, il serait inopportun de ne pas mettre des zones 30 km/h dans ce quartier sans trottoir, où il y a beaucoup d'enfants et il y a aussi la poste dans ce quartier. Concernant la signalisation qu'on devrait mettre en place, il faudrait six ou huit panneaux pour entrer et six ou huit panneaux pour sortir. Il faudrait aussi des marquages sur la route.

Monsieur Christophe Baume : le Conseil communal prend acte de la présente motion qui demande, suite à la votation communale concernant la suppression de l'interdiction de circuler dans le secteur de la route de Biaufond et de la Rue du Doubs, la mise en place de zones 30 km/h dans l'ensemble des rues du village. Le Conseil communal n'est pas opposé à ce type de restriction à la circulation. Néanmoins, en raison de l'argumentaire ci-dessous, le Conseil communal propose le rejet de cette motion.

1) En 1999 déjà, un projet de zones 30 km/h existait pour le Bas du village, le quartier Rière le village et le secteur du Jourez. Néanmoins, la mise en place de ces restrictions n'a jamais été faite. Nous n'en connaissons pas les raisons.

2) Le quartier de Rière le village a été mis en zone 30 km/h avant la mise en place de l'interdiction de circuler. A l'époque, aucune opposition n'a été formulée et la zone a pu être mise en place sans problème. Cependant, peu de temps après, un collectif cantonal contre les zones 30 km/h mené par Monsieur P. Prince, député, s'est créé et ce dernier fait systématiquement opposition à toute publication pour ces zones.

3) La presse régionale a fait également écho d'une proposition du Conseil général de Delémont qui a discuté dernièrement de la question de zones 30 km/h. Dans cette ville aussi, les zones 30 km/h ne sont plus en odeur de sainteté.

4) La police des routes fait partie des prérogatives du Conseil communal. Aussi, il estime que l'acceptation de la motion empiéterait sur ses prérogatives.

5) L'acceptation de la motion impliquerait une modification du Règlement de police locale qui devrait ainsi contenir une disposition limitant la circulation pour l'ensemble du village, disposition qui ne serait certainement pas la bienvenue.

Au vu de ces considérations, le Conseil communal propose le refus de la motion.

Monsieur Jacques Boni : je veux juste répondre par rapport à la sécurité, sécurité des enfants, sécurité des gens. J'ai relu le procès-verbal du 22 février 2016 et je constate que six Conseillers généraux avaient défendu la sécurité à outrance lors de la discussion pour les riverains autorisés. Je vous recommande donc de voter oui à ma motion.

Monsieur Paolo Cattoni : je constate simplement que sur la plupart des routes citées, il est pratiquement impossible de rouler à 50 km/h tellement ça serait dangereux. Je pense qu'effectivement il faudrait avoir le courage de déclarer que ces routes ne sont pas praticables à 50 km/h et accepter cette motion.

Madame Sabine Clémence : le PCSI, dans sa majorité, trouve que globalement mettre des zones 30 km/h dans tout le village, ce n'est pas une bonne solution. Mais, peut-être, quelques quartiers mériteraient ça car il y a quelques routes problématiques.

Monsieur Jacques Boni : il faut faire une proposition concrète en mentionnant les quartiers concernés si vous êtes favorables.

Monsieur Christophe Cerf : au Bas du village, on a quand même un chemin pédestre. Les enfants qui viennent depuis la gare peuvent passer par la Rue du Petit Pont qui est assez

sécurisée pour les enfants. On a aussi une rigole qui ralentit passablement les automobilistes. Je ne vois pas pourquoi ajouter une zone 30 km/h.

Au vote, la motion est refusée par 8 voix contre 5.

11. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée : « Aide au développement »

« Motion. Aide au développement. Depuis plusieurs années, dans les comptes de la Commune, le poste 6652.365.02 Aide au tiers-monde d'un montant de Fr. 500.00 n'est pas utilisé. Aux critères de base, édictés par le Conseil communal, nous proposons d'ajouter le texte ci-dessous : "Si à la fin d'une année civile cette manne n'a pas été accordée, la somme sera versée aux projets de développement de Caritas et Pain pour le Prochain." Ainsi, nous montrerons notre solidarité avec les plus démunis. Merci pour votre réponse. ».

Développement de la motion.

Monsieur Jacques Boni : cette motion est claire, je n'ai pas besoin de développer.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal prend acte du dépôt de la présente motion qui demande que la somme prévue au budget communal sous la rubrique 6652.365.02 de Fr. 500.00 soit versée à deux institutions caritatives précises si celle-ci n'a pas été dépensée dans le courant de l'année. Il est vrai que cette contribution pour une institution du tiers-monde n'est pas souvent versée. Le Conseil communal a décidé de débloquer cette somme par exemple lors du tsunami qui a ravagé la côte thaïlandaise et, tout récemment, suite au passage de l'ouragan Matthew en Haïti. Le Conseil communal estime néanmoins que l'acceptation de cette motion empiète sur ses compétences financières (art. 32 al. 1 du RO et 26 du Règlement du Conseil général). Le principe de la motion impose à l'exécutif local de déposer un projet d'arrêté ou de règlement ou d'exécuter de manière impérative la mesure décidée. Bien que ne négligeant nullement l'importance de l'aide au développement, le Conseil communal estime que l'acceptation de cette motion n'est pas en rapport avec l'énergie qui sera dépensée pour sa réalisation. Une proposition pourrait être faite lors de l'examen du budget. Le Conseil communal propose donc le rejet de la motion.

Monsieur Jacques Boni : j'avais fait des propositions pour des projets de développement. Il y avait tellement de critères qui devaient être respectés que ce n'était pas possible. Il fallait que la personne soit sur place, qu'elle soit pratiquement animatrice du projet. Maintenant, vous dites que vous avez donné pour le tsunami. Vous avez bien fait, mais ça ne répond pas aux critères. Alors, il y a des critères qu'on m'a donnés il y a deux ou trois ans et il y a des critères différents aujourd'hui ? Par rapport au tiers-monde, j'ai calculé qu'on donne 42 centimes par habitant. Pour le Centre de loisirs, qui est un superflu pour nous, même si j'aime bien participer au Centre de loisirs, on donne Fr. 38.00 par personne. On voit la disproportion.

Monsieur Christophe Baume : il faut aller au tiers-monde !

Monsieur le Président, Martial Farine : remarque déplacée Monsieur Baume !

Monsieur Gilles Cattin : par rapport à cela, j'aimerais que vous enregistriez bien. Madame le Maire a bien parlé. Ce sont des prérogatives du Conseil communal. C'est le Conseil communal qui décide. Le Conseil communal a décidé à plusieurs reprises de donner cet argent à diverses institutions par rapport aux malheurs qui peuvent arriver sur la planète. Par rapport à la motion, on invite le Conseil général à dire que si cette somme n'est pas

donnée, elle est automatiquement versée aux institutions citées par Monsieur Boni. Je ne trouve pas ça correct. J'ai mes propres convictions et je ne vois pas pourquoi deux institutions mériteraient plus que d'autres.

Madame Charline Cattin : je pense que ce qui est bien dans la motion c'est de soulever le fait qu'on devrait dépenser cette somme. Depuis des années, cet argent n'était pas utilisé. Ça serait une bonne chose d'utiliser ces Fr. 500.00 chaque année. Après, que ça soit tel ou tel qui en bénéficie, c'est égal, vous êtes à même de pouvoir juger de qui en a besoin. Après, de là à devoir l'écrire dans un règlement, je ne pense pas que ça soit nécessaire.

Monsieur Edwin Bischof : comme ces Fr. 500.00 sont dans le budget, s'ils ne sont pas utilisés jusqu'à la fin de l'année, je trouve que c'est bien si ça part dans une autre organisation.

Monsieur le Président, Martial Farine : concernant cette motion, si un objet concerne la compétence exclusive du Conseil communal, le Conseil général ne peut pas entrer en matière. Cependant, il y a la possibilité de transformer la motion en postulat, ce qui lui donnera une autre dimension. Si c'est de la compétence exclusive du Conseil communal, on ne peut pas entrer en matière et on ne peut donc pas voter.

Monsieur Claude Gagnebin : si, on peut voter. Mais si c'est accepté, il s'agira de rédiger un règlement qui dira noir sur blanc qu'à la fin de l'année telle et telle association sera bénéficiaire de cette manne. Ce règlement devra être déposé à la Commune. Ça demandera tout un train-train pour le réaliser. Par rapport au montant de la somme de Fr. 500.00, je crois que le Conseil communal estime que c'est un peu disproportionné.

Monsieur le Président, Martial Farine : je demande quand même à Monsieur Boni s'il veut transformer sa motion en postulat.

Monsieur Jacques Boni : je refuse. On a des gens responsables. Même le Conseil communal devrait avoir compris ce qu'il faut faire.

Certains Conseillers généraux estiment qu'on ne peut pas passer au vote.

Monsieur Claude Gagnebin : le règlement actuel ne prévoit pas cela, ça fait partie des compétences du Conseil communal. Mais si le Conseil général accepte cette motion, on adoptera un nouveau règlement communal, décision qui pourrait être soumise à référendum.

Madame Sophie Gillet Merialdo : je pense que ça serait bien d'inviter les Conseillers communaux à donner cette somme chaque année, que ça soit une étiquette par rapport à la Commune.

Monsieur Gilles Cattin : je prends la parole parce que ça m'énerve. Les Conseillers communaux ont une charge de travail assez exceptionnelle. Si, par hasard, quelques années, ces Fr. 500.00 ont été oubliés, ce n'était pas pour faire du bénéfice, ni pour aller souper ou faire un petit week-end au spa pour les Conseillers communaux ! C'est simplement parce qu'on avait d'autres chats à fouetter pour gérer la Commune. On n'est pas à Fr. 500.00 près quand il y arrive quoi que ce soit de tragique sur la planète. On nous place devant une espèce de fait accompli.

Au vote, la motion est refusée par 11 voix contre 3.

12. Traitement de la résolution de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) concernant la Banque Raiffeisen
--

Lecture de la résolution.

Monsieur Jacques Boni : « *Le Conseil général des Bois, réuni en séance le 12 décembre 2016, a pris connaissance avec consternation des décisions de la Banque Raiffeisen*

Franches-Montagnes de fermer l'agence des Bois et de la remplacer par un automate dernière génération. Le Conseil général exige que la Banque Raiffeisen Franches-Montagnes revienne sur cette décision et maintienne l'ouverture de l'agence deux jours par semaine comme cela se fait au Noirmont, aux Breuleux et aux Genevez. En cas de refus, nous espérons que les citoyens du village en tireront les conclusions en retirant leur argent de cet établissement. ».

Monsieur le Président, Martial Farine : cette résolution a été signée par 12 Conseillers généraux.

Monsieur Paolo Cattoni : je ne sais pas si j'ose, mais accessoirement, on devra aussi rembourser nos dettes ? Je dis ça pour mettre un peu d'humour dans la discussion !

Madame Sabine Clémence : effectivement, le bancomat nous manque et c'est usant de devoir toujours prendre la voiture pour aller chercher de l'argent ailleurs. Maintenant, je comprends qu'une petite banque ait dû fermer, ils ont dû en fermer ailleurs, je crois à Lajoux par exemple, je peux comprendre que c'est difficile.

Au vote, la résolution est acceptée par 15 voix sans avis contraire.

13. a) Election du Président du Conseil général
b) Election du vice-président du Conseil général
c) Election du second vice-président du Conseil général
d) Election de deux scrutateurs

a) Election du Président du Conseil général

Madame Sabine Clémence : à la Présidence du Conseil général, le PCSI propose une personne qui s'investit à fond dans les affaires communales depuis de nombreuses années, une personne attentive, intéressée, précieuse et très agréable à côtoyer dans un groupe de travail, une personne sérieuse, avec de multiples compétences qui lui permettent de rayonner et d'être active autant dans son jardin qu'à la ferme, autant comme cuisinière que comme grand-maman, autant en politique qu'en amitié, une personne qui n'aime pas qu'on s'allonge trop lorsqu'on parle d'elle, mais qui est inimitable, quoi que : « *enfin, euh, tu vois, euh, j'entends...* », c'est Rose-Marie Jobin !

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Madame Rose-Marie Jobin est élue à une majorité évidente et est félicitée par de vifs applaudissements.

b) Election du vice-président du Conseil général

Monsieur Christophe Cerf : le PDC propose Monsieur Vincent Berger.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Vincent Berger est élu à une majorité évidente et est félicité par de vifs applaudissements.

c) Election du second vice-président du Conseil général

Monsieur Paolo Cattoni : la Liste libre propose Monsieur Jean-René Feuz.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Jean-René Feuz est élu à une majorité évidente et est félicité par de vifs applaudissements.

d) Election de deux scrutateurs

Monsieur Jacques Boni : le groupe PS/Les Verts propose Monsieur Edwin Bischof.

Madame Sabine Clémence : le PCSI ne va pas prendre de risque puisqu'elle apprend aux enfants à compter ! Nous vous proposons Madame Isabelle Greab.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Edwin Bischof et Madame Isabelle Greab sont élus à une majorité évidente et sont félicités par de vifs applaudissements.

Monsieur le Président, Martial Farine : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, lors de l'année qui vient de s'écouler, pas moins de quatre séances de notre Conseil ont eu lieu avec comme fil rouge le projet d'Espace scolaire communal. Il reste encore du travail, non pas tellement politique sur le sujet, mais plutôt un travail de conviction à mener auprès des citoyens qui seront appelés à se prononcer l'an prochain. J'espère avoir été digne de la confiance que vous m'avez témoignée l'an passé à pareille époque en m'élisant à la Présidence de notre Conseil. Je regrette que nous n'ayons pas plus de débats politiques dans notre Conseil. Je suis un peu dubitatif également quant au peu de travail « parlementaire » qui est à la base de notre démocratie villageoise. J'ai le sentiment que notre Conseil général ressemble plus, à l'exception de ce soir, à une chambre d'enregistrement des décisions du Conseil communal qu'à un véritable lieu de débats. La Commune est-elle dans une si bonne santé qu'aucune discussion n'est nécessaire ? Le premier travail du Conseil général est d'exercer la haute surveillance sur toute l'administration communale, or, nous n'avons pratiquement aucun objet de débats sur ce rôle qui nous incombe et qui, par conséquent, n'est pas exercé, hormis ce soir, j'en conviens. Le fait de contrôler l'administration n'est pas un droit, mais c'est une obligation et un attribut à notre fonction. J'espère que tous ici, nous l'avons bien compris puisqu'en dehors des questions orales, il n'y a pas d'intervention ou si peu. Je suis impatient de retourner sur le banc auprès de mon groupe pour déposer motions, interpellations, questions écrites ou postulats et autres « instruments » qui permettent de voir clair dans les affaires de notre Commune. Je félicite de tout cœur Rose-Marie pour son élection et les autres membres du bureau, avec qui j'ai eu du plaisir, mais aussi de la facilité à travailler à la préparation des séances de notre Conseil. Je vous remercie infiniment, bonne soirée et à bientôt.

Monsieur le Président, Martial Farine est vivement applaudi.

Madame Rose-Marie Jobin : je remercie Martial d'avoir présidé les quatre séances de cette année : merci pour ton travail, ta bonne collaboration au sein du bureau et pour ta touche d'humour qui n'a pas toujours été comprise de tous ! Pour tout ça, merci, je t'offre le traditionnel cadeau.

Monsieur le Président, Martial Farine : merci et bonne année à tous.

Un apéritif est offert.

La séance est levée à 22h15.

Au nom du Conseil général
Les Bois

Le Président : La Secrétaire :

Martial Farine Marlyse Jobin